COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU

11 MARS 2024

Le conseil municipal légalement convoqué le 4 mars deux mille vingt-quatre, **s'est réuni le onze mars deux mille vingt-quatre à dix-huit heures trente minutes** sous la présidence de Mr Éric GIRONDEAU, Maire.

Etaient présents : Patrice LERIGET, Isabelle GUILLON, Pierre FERRE, Jean-Jacques URBAIN, Patricia BOUVIER, Christiane SAGETTE, Alain TESSIER, Hubert DAGONNEAU, Gwendoline SIQUET, Steve GANGNOLLE, Marie-Claude CERCEAU, Anne-Cécile MAILLOT-FONTAINE, Claudine BOUCHET, Claire JUBERT

Etaient absents excusés : Pascal LE TEXIER (pouvoir à P. LERIGET) ; Sylvie AUBRY (pouvoir à Marie-Claude CERCEAU) ; Mathieu HERBELIN

Etaient absents : Sandrine FERRE, Louis MORICE, Dominique ESNAULT, Frédéric CHALLIER,

Le secrétaire de séance est nommé : Isabelle GUILLON

Nombre de conseillers en exercice : 22
Présents : 15 - absents : 7 - pouvoirs : 2 - votants : 17

Ordre du jour

- **DOJO SOLIDAIRE : choix des entreprises après négociation**
- **Acquisition immobilière sur ilot Jean Moulin**
- **Recrutement service technique**

Ajout à l'ordre du jour :

- Tarifs exceptionnels pour l'eau et l'assainissement

I – AFFAIRES GENERALES

1) DOJO Solidaire, choix des entreprises
Le maire présente les offres des entreprises après négociation. La notation s'établit comme suit :

	REAMENAGEMENT ET EXTENSION D'UN BÂTIMENT EXISTANT EN SALLE D'ACTIVITE	
Auteur : Gaël I.	**RAPPORT D'ANALYSE DES OFFRES : SYNTHÈSE MULTICRITÈRES**	Date : 07/03/2024

LOTS	ENTREPRISE	OUVERTURE DES PLIS			APRES MISE AU POINT			APRES NEGOCIATION			CLASSEMENT FINAL
		Critère 1 Prix Note / 60	Critère 2 Technique Note / 40	**Note totale Prix + tech. Note / 100**	Critère 1 Prix Note / 60	Critère 2 Technique Note / 40	**Note totale Prix + tech. Note / 100**	Critère 1 Prix Note / 60	Critère 2 Technique Note / 40	**Note totale Prix + tech. Note / 100**	
LOT N°1 DEMOLITION – GO - MACONNERIE	BATI CENTRE	60.00	31.00	**91.00**	60.00	29.20	**89.20**				2
	BLOT	57.13	38.04	**95.17**	41.84	33.96	**75.80**				3
	GUINOIS	55.78	29.88	**85.66**	55.29	36.94	**92.23**				1
	CHEDEVILLE	36.45	35.00	**71.45**							4
	EIFFAGE	32.07	37.00	**69.07**							5
LOT N°2 CHARPENTE BOIS	DELAUBERT	60.00	38.20	**98.20**	60.00	38.20	**98.20**				1
LOT N°3 COUVERTURE	DELAUBERT	60.00	38.20	**98.20**	60.00	38.20	**98.20**				1
	EIFFAGE	54.63	33.76	**88.39**	54.48	36.12	**90.60**				2
LOT N°4 MENUISERIES EXTERIEURES	FFS	60.00	35.20	**95.20**	60.00	35.20	**95.20**				1

Après quelques explications détaillées de l'analyse des offres, il en ressort que les entreprises retenues sont :

LOT	NOM des ENTREPRISES	MONTANT OFFRE HT	DESIGNATION DES PSE	MONTANT HT DES PSE	MONTANT HT PSE AUTRES	MONTANT HT DES PSE PREAU	DESIGNATION DES VARIANTES LIBRES	MONTANT HT DES VARIANTES LIBRES	MONTANT HT TOTAL DU MARCHÉ HORS PSE	MONTANT HT TOTAL MARCHE PREAU INCLUS	MONTANT HT TOTAL PSE INCLUSES	MONTANT HT ESTIMATIF PREAU INCLUS
LOT 1 : DEMOLITION GROS OEUVRE MACONNERIE	GUINOIS	113 135.09	Enduit à la chaux Massifs isolés Démo. dallage intérieur	16 899.97	16 379.97	520.00			113 135.09	113 655.09	130 035.06	112 810.00 €
LOT 2 : CHARPENTE BOIS	DELAUBERT	21 678.18	Poteau bois Préau	14 283.42	3 888.42	10 395.00			21 678.18	32 073.18	35 961.60	36 570.00 €
LOT 3 : COUVERTURE	DELAUBERT	35 818.92	Préau	7 399.04	0.00	7 399.04			35 818.92	43 217.96	43 217.96	51 515.00 €
LOT 4 : MENUISERIES EXTERIEURES	FFS	20 124.07							20 124.07	20 124.07	20 124.07	21 125.00 €
LOT 7 : ELECTRICITE - CFO - CFA - CHAUFFAGE - VMC	EME	47 500.00							47 500.00	47 500.00	47 500.00	47 590.00 €
MONTANT TOTAL HT				38 582.43	20 268.39	18 314.04			238 256.26	256 570.30	276 838.69	269 610.00 €

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, valide le choix des entreprises tel que présenté, à savoir :

	ESTIMATIFS	MONTANTS H.T HORS PSE	PREAU	PSE AUTRES	TOTAL HT PSE INCLUSES
LOT 1 - VRD	112 810.00 €				
SARL GUINOIS		**113 135.09 €**	**520.00 €**	**16 379.79 €**	**130 034.88 €**
LOT 2 - CHARPENTE BOIS	36 570.00 €		option préau		
DELAUBERT		21 678.18 €	10 395.00 €	3 888.42 €	35 961.60 €
LOT 3 - COUVERTURE	51 515.00 €		option préau		
DELAUBERT		35 818.92 €	7 399.04 €		43 217.96 €
LOT 4 - MENUISERIES EXTER	21 125.00 €				
FFS		20 124.07 €	0.00 €	0.00 €	20 124.07 €
LOT 7 - ELEC CFO CFA CHAU	47 590.00 €				
EME		47 500.00 €	0.00 €	0.00 €	47 500.00 €
	269 610.00 €	238 256.26 €	**18 314.04 €**	20 268.21 €	**276 838.51 €**

Le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le maire à notifier la réponse aux entreprises non retenues (dès ce jour)
- Autorise le maire à notifier la réponse aux entreprises retenues (dans le délai imparti)
- Autorise le maire à notifier les ordres de service pour chaque lot
- Autorise le maire à signer tous les documents nécessaires au bon déroulement de ce marché

2) Acquisition foncière

Le Maire rappelle le projet « bourg centre » qui intègre l'aménagement de l'ilot Jean Moulin.

Une proposition d'achat a été soumise aux propriétaires et acceptée.

Le conseil municipal, après échanges, se prononce sur :

- l'acquisition des parcelles AC 707 de 740m² et AC 624 de 535m²

- L'accord du prix : 159.500 €

- L'autorisation donnée au maire pour la signature des actes nécessaires à cette transaction.

- L'inscription de cette dépense dans la programmation du protocole bourg centre.

Cette acquisition immobilière rentre dans le projet à long terme de la redynamisation « bourg centre » et pourra faire l'objet d'une restructuration.

3) Recrutement service technique

Le Maire explique qu'il convient de recruter une personne supplémentaire aux services techniques.

Le poste à créer serait :

- 1 accroissement temporaire d'activité

- Pour une durée de (3 à 12 mois) : 9 mois

- 35 heures hebdomadaires

- A compter du 13 mars 2024

- Rémunération au grade d'adjoint technique 1er échelon.

A l'unanimité des membres présents, le conseil mandate le maire pour la création de ce poste dans les conditions énoncées ci-dessus.

II – EAU & ASSAINISSEMENT

Mr GIRONDEAU, Maire, propose à l'assemblée de compléter les tarifs applicables pour certaines pièces d'eau et assainissement pour la période du relevé 2024 au relevé 2025.

Pour le réseau d'eau d'Authon-du-Perche et pour la période du 1er mars 2024 au 28 février 2025 pour le service de l'eau et de l'assainissement.
Pour le réseau d'eau de Soizé et pour la période du 1er août 2024 au 31 juillet 2025 pour le service de l'eau et de l'assainissement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, décide, à l'unanimité,

- d'appliquer les tarifs HT ci-après pour la prochaine période de consommation du relevé 2024 – 2025.

COMMUNE D'AUTHON DU PERCHE
SERVICE DES EAUX ET ASSAINISSEMENT

Délibération n° 022/2024 du 11 mars 2024

TARIF €.HT - TVA en sus

	2024
COMPTEUR ALTAIR DN40	318.00
ROBINET AVANT ou APRES COMPTEUR DN40 PE50	169.00
ROBINET DE PRISE EN CHARGE à tournant sphérique DN40 ext 50	154.00
TUYAU POLYETHYLENE BANDES BLEUES diam 50 (50 mètres)	143.00

IV – DECISIONS

Vu la délibération n°18 du 28 mai 2020 par laquelle le conseil municipal a chargé monsieur le Maire, par délégation, de prendre les décisions prévues à l'article L2122.22 susvisé (alinéa 04), le conseil est informé des décisions prises depuis le 1er janvier 2024 :

N° 05 – Il est décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien suivant : Mr et Mme LORIN Didier – AD 209 – 14 rue du Haut Parc.

N° 06 - Il est décidé de ne pas exercer le droit de préemption sur le bien suivant : Mme DAGONNEAU-FOSSARD Marie-Ange – AB 246 – 10 rue des Acacias.

V – QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES/DATES A RETENIR

- Il est question du chemin du Fresneau, détérioré par le passage d'engins agricoles. Il convient de voir avec la personne qui pourrait être à l'origine de ces dégâts, pour qu'il remette le chemin en état.
- Commission finances
  - 25 mars 18h BP/CA eau et assainissement
  - 26 mars 18h BP/CA Commune
  - Prochain conseil
  - 12 avril 20h30 : vote des budgets

La séance est levée à vingt heures

Le Maire La secrétaire,